

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D181213-01

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2018

Présents : Bernard BRUNET, Annabelle DUPRET, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Xavier CHOVIN (procuration à Bernard BRUNET), Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Elodie GRASSOT (procuration Annabelle à DUPRET), Alain JUVENTIN (procuration à Pierre LOUETTE), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Olivier ROCHAS

OBJET : Finances – Décision modificative du budget

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2018 du budget principal voté par le Conseil municipal en date du 12 avril 2018,

Considérant que le rattachement au budget 2018 du solde de l'attribution de compensation négative n'avait pas été correctement reporté au budget 2018,

Considérant que les effectifs réels de l'école Sainte Marie dépassent les effectifs prévus,

Considérant que la commune a adhéré en cours d'année à un service du SDED,

Considérant qu'une erreur de calcul doit être corrigée sur les indemnités d'adjoints,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative du budget telle qu'annexée à la présente qui s'équilibre en fonctionnement à 7 817 euros.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	13
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 14 décembre 2018

Le maire